

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du cinq juillet deux mille treize

=====

Etaient présents : J.-G. NAST, R. SAMARDIA, J.-G. ROBEZ-MASSON, O. MOUGIN, F. ANTONIO, I. BONNEVILLE, B. BOURGEOIS à partir de 21 h 30. Ch.GUYON, R. JAKOB, A. PERRIN, Ch. PROST-ROMAND jusqu'à 22 h 30, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : B. BOURGEOIS procuration à O. MOUGIN jusqu'à 21 h 30, E. MULLER procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON, A.-M. JOLY procuration à I. BONNEVILLE.

Etait absent : V. CHOLLEY

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Lotissement « Sur le Pré »

Le Maire présente l'avant-projet sommaire établi par le SIDEC pour les réseaux secs du lotissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer le marché.

Le Conseil Municipal fixe le prix de chaque parcelle en tenant compte des contraintes techniques de certaines d'entre elles.

Renouvellement vétusté sécuritaire et éclairage public : Roland Samardia présente le dossier établi par le SIDEC de renouvellement des luminaires vétustes.

Commerce

Le Maire fait un point sur l'avancement de ce dossier et présente une pré analyse du résultat de l'appel d'offre pour la construction du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour signer tous les marchés correspondants dès que l'analyse définitive sera réalisée.

Le Maire présente le bilan des subventions obtenues à ce jour et celles dont les dossiers sont en cours.

Sécurité village

Le Maire expose les trois dossiers en cours relatifs à la sécurité village :

- ✓ entrée du village côté Morez : aménagement piéton et routier pour l'accès au commerce
- ✓ Grande Rue au niveau du salon de coiffure : création d'un plateau surélevé
- ✓ Mur de soutènement Grande Rue : pour l'instant ce mur n'est pas une priorité pour le Conseil Général qui en a la charge.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter les subventions relatives à ces dossiers et à signer tous les documents relatifs à ceux-ci.

Clôture du budget assainissement

Suite au transfert de la compétence assainissement au Syndicat Mixte du Canton de Morez, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'ensemble des opérations relatives au transfert de ce dossier (clôture – réintégration – reprise du résultat – transfert ...).

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Délibérations Modificatives Budgétaire

Dans le cadre de la clôture du budget assainissement, il est nécessaire d'intégrer les résultats de l'exercice 2012 du budget assainissement dans le budget de la commune. L'affectation du résultat se trouve modifiée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre une nouvelle délibération d'affectation du résultat qui annule et remplace celle prise le 05 avril 2013.

Le reversement des excédents au Syndicat Mixte du canton de Morez entraîne une modification de plusieurs lignes budgétaires. Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la délibération modificative budgétaire correspondante et ajuste l'article concernant la classe de mer.

Arrivée de Madame Bénédicte Bourgeois

Ski

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de la saison de ski 2012 - 2013, et d'un devis pour la visite trentenaire du téléski.

Le Conseil Municipal déplore que beaucoup de personnes font du ski nordique sans badge et que certains skieurs chaumerands n'achètent pas les badges sur notre site et ainsi alourdissent la facture de l'ensemble des contribuables de la commune.

Départ de Monsieur Christian Prost-Romand

Le Conseil Municipal décide par 9 voix pour, une voix contre et 3 abstentions, de programmer la visite trentenaire du téléski nécessaire à la poursuite de l'activité.

Chauffage Mairie

Lors de la séance du conseil municipal du 05 avril 2013, il avait été décidé d'installer une chaudière au bois déchiqueté pour le bâtiment de la mairie. Or il s'avère que techniquement et financièrement une chaufferie aux granulés serait plus adaptée. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'installer une chaufferie à granulés.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser :

- les subventions annuelles au CCAS, Comité des Fêtes de La Doye, Souvenir Français, Noël des personnes âgées et des enfants.
- une subvention exceptionnelle à l'Union Musicale de 1420 € pour l'organisation de la Fête Patronale et de 300 € pour l'achat d'instruments.
- une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet.

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes, et particulièrement les membres de l'Union Musicale, qui ont contribué à la bonne organisation de la fête de la Saint-Jean. Il félicite les Ecorcés et les pompiers pour le feu qui était particulièrement réussi.

Centre de Loisirs : tarifs repas

Le Maire présente la réactualisation du prix des repas proposée par Mille et un repas. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le prix des repas à 4,84 € TTC et les pique-niques à 3,24 € TTC.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux droits de préemption urbaine concernant des ventes situées en zone UB. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer son droit de préemption.

Echange terrain

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet d'échange gratuit de terrain. Le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour et 3 voix contre, cet échange et autorise Roland Samardia à signer l'acte notarié correspondant.

Titres payables par Internet

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'un nouveau service permettant de payer par Internet les titres émis par la commune (factures de l'Accueil de loisirs par exemple)

Archivage

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention à passer avec le Centre de gestion du Jura relative à la mission d'archivage.

SCOT du Haut-Jura

Le Maire expose un résumé du travail effectué lors de trois séminaires : Habiter, Economie, Ressources, et d'un atelier : Mobilité – Energie.

Le Maire rappelle l'importance de ce document dont l'élaboration doit être terminée en 2016 et précise que les documents d'urbanisme de la commune devront être compatibles avec celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier :

- de Monsieur Cheriet sollicitant un emplacement pour la vente de fruits et légumes le mercredi. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité mais pour le jeudi après-midi uniquement, de façon à regrouper les commerçants non sédentaires.

- des habitants de Pissard sollicitant des travaux de réfection sur le chemin. Le Conseil Municipal donne son accord afin que des travaux de réfection de ce chemin soient programmés en 2014. Il est à noter que lorsque ce chemin sera goudronné le déneigement sera assuré par un riverain et non pas par la Communauté de Communes.

Jean-Gabriel NAST informe le Conseil Municipal du projet de création d'une croix pour le socle devant l'église. Au nom de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le Conseil Municipal ne souhaite pas que la commune elle-même prenne à sa charge le coût des fournitures. Ce financement sera donc assuré par une souscription sur la base du volontariat.

Le Conseil Municipal avise que l'objet posé sur le socle devant l'Eglise peut être retiré par son propriétaire, aux objets trouvés en mairie.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Roland SAMARDIA :

- ✓ fait un point sur les travaux de la salle Lauzon, du commerce et de l'ASA des Prés Martin
- ✓ précise que les travaux d'élagage des bords de routes vont débiter semaine 29.

Christian GUYON évoque un problème de parking à Orcières pour les personnes qui vont à Pissevieille.

Antonio FRANCIS et Albert PERRIN évoquent des problèmes de visibilité rue Balafin et rue de la Roche.

Irénée BONNEVILLE fait un compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de Bellefontaine et notamment précise que les travaux sur le réseau des Charrières vont débiter en septembre 2013.

Odette MOUGIN évoque le sujet du fleurissement et Rodolphe JAKOB s'interroge sur la manière d'inciter les particuliers à fleurir plus.

souhaite préciser que celui-ci représente un coût pour la commune (financier et temps de travail).

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON précise que le tournoi de foot inter-associations a lieu le 06 juillet et que le 24 juillet un spectacle itinérant s'arrêtera à Longchaumois à 19 heures.

Séance levée à 00 heures 30

Fait en Mairie, le 11 juillet 2013

Le Secrétaire de séance

Irénée BONNEVILLE